

AGRIFAUNE ET PASTORALISME DE MONTAGNE

Compte-rendu du colloque de restitution du 18 septembre 2014

ORGANISMES PRÉSENTS :

Voir ANNEXE 1

ORGANISMES EXCUSÉS :

Voir ANNEXE 2

PARTIE 1 : Ouverture

Introduction

M. **Claude Duc-Goninaz** (*vice-président OGM et Président de la FDC 73*) ouvre le séminaire en remerciant les participants pour leur présence.

M. **Cédric Laboret** (*vice-président de la CDA SMB*) remercie les partenaires Agrifaune, pour l'organisation de ce séminaire qui va permettre de faire un bilan de l'ensemble des actions réalisées sur l'arc alpin.

PARTIE 2 : La déclinaison du programme Agrifaune

Résumés des présentations orales (diaporamas en annexe 3)

F. Omnès (ONCFS) : Présentation du programme national Agrifaune

Un accord entre l'ONCFS, l'APCA, la FNC et la FNSEA a donné lieu le 30 mai 2006 à la signature d'une convention dénommée "Agriculture – Chasse – Faune sauvage, Réseau Agrifaune", reconduite le 24 mai 2011 pour cinq ans.

Cette convention pose les bases d'un partenariat entre les différents acteurs des mondes agricole et cynégétique qui s'engagent à créer un réseau interactif d'échanges, d'expérimentations et de démonstrations pour améliorer la prise en compte de la faune sauvage et de la biodiversité par les agriculteurs. Il vise également à identifier, évaluer et vulgariser des savoir-faire, des itinéraires techniques et des pratiques favorables à la biodiversité, plus spécifiquement à la faune sauvage avec ses cortèges d'espèces chassables et non chassables. Ces solutions de terrain doivent être compatibles avec les réalités économiques et techniques de l'exploitation et le cadre réglementaire en vigueur.

A l'été 2014, 70 départements et autant de fédérations départementales ou régionales des chasseurs et de chambres d'agriculture ont intégré le réseau et travaillent sur des problématiques variées :

- les couverts d'interculture
- la gestion des bords de champs et des bandes enherbées
- les haies, buissons
- l'impact des récoltes sur la faune
- les cultures fourragères
- le pastoralisme en montagne et les galliformes
- la viticulture

Sur le terrain, des actions d'expérimentation et de démonstration sont développées sur des fermes offrant ainsi des références locales facilement transférables pour les techniciens et conseillers, et facilement assimilables pour les exploitants de la région.

Au niveau national, des groupes techniques sont mis en place sur les couverts d'interculture, la viticulture, l'impact du machinisme sur la faune sauvage, les bords de champs.

Un numéro spécial Agrifaune est paru dans la revue Faune Sauvage d'avril-juin 2011 et des plaquettes d'information (haies, impact des machines sur la faune sauvage, bandes enherbées, cultures intermédiaires...) sont disponibles.

Une signalétique est mise en place pour toutes les exploitations impliquées dans le réseau avec le slogan "Ici nous concilions agronomie, économie, environnement et faune sauvage".

M. Chautan (FRC RA) : Déclinaison régionale et applications départementales du programme Agrifaune national

Les espaces pastoraux de montagne sont des éléments de biodiversité particulièrement remarquables. Mais ces milieux sont menacés par deux tendances opposées qui marquent l'évolution des pratiques agricoles : d'une part la reforestation spontanée suite à la déprise pastorale qui entraîne localement la fermeture des milieux d'intérêt patrimonial, d'autre part le pâturage excessif qui résulte d'une intensification de la pression exercée par les herbivores domestiques et sauvages (augmentation des charges en bétail, pâturage de plus en plus précoce des quartiers d'août, abandon de la fauche tardive des prairies subalpines...).

Les galliformes de montagne sont inféodés à ces espaces pastoraux. Le tétras-lyre a vu une perte de 10% de ses effectifs au cours de la dernière décennie. Dès 2004, une majorité d'acteurs de la région Rhône-Alpes (DREAL, gestionnaires cynégétiques, pastoraux...) ont montré leur volonté d'entreprendre une démarche pertinente pour concilier agriculture de montagne et petite faune de montagne. C'est dans cet esprit de cohérence et de partenariat qu'en 2009, la FRC RA, le Suaci, le CEN RA, la DREAL, la Région Rhône-Alpes et l'ONCFS se sont associés autour d'un projet territorial « Agrifaune Alpes du Nord pastoralisme et tétras-lyre ». Les structures des Hautes-Alpes et l'OGM se sont rattachés à la démarche dans un second temps.

Ce projet avait pour ambition de faire de la conservation des habitats de reproduction du tétras-lyre, un trait d'union pour mutualiser les connaissances et les compétences techniques de chacun. En sont sortis de multiples outils standardisés de porter à connaissance pour diagnostiquer les habitats de reproduction de l'espèce (cahier technique, mémento, kit de formation, ...). Le diagnostic a ensuite été appliqué sur 29 alpages pilotes représentatifs des 5 départements sur environ 12500 ha (Isère, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Hautes-Alpes).

Ce diagnostic a permis aux gestionnaires (structures cynégétiques et pastorales) de préconiser ensuite des mesures de gestion, au niveau de l'aménagement des territoires et de la conduite des troupeaux. Mesures qui ont été construites en concertation avec le propriétaire de l'alpage, l'exploitant, les bergers ... assurant ainsi leur mise en place durable.

Un partenariat réussi donc, avec plus de 1300 journées agents et un budget d'environ 600.000€ consacrés à la sauvegarde des habitats de reproduction du coq de bruyère depuis 2009.

E. Lauer (FDC 38) : Les critères utilisés pour le choix de sites pilotes Agrifaune

Dans le cadre du plan d'actions pour la conservation du tétras-lyre, a été proposée la constitution d'un réseau d'alpages à caractère démonstratif sur lesquels une gestion pastorale conciliant les enjeux économiques et de conservation de l'oiseau serait engagée, suivie et évaluée. Et ce, à partir de diagnostics économiques et environnementaux partagés.

Face au constat d'une très grande diversité de situations, 13 régions bioclimatiques à l'échelle des Alpes disposant de différents faciès d'habitats de reproduction du tétras-lyre, des pastoralismes basés sur des stratégies économiques et d'exploitation de la ressource fourragère multiples, les acteurs ont cherché collégialement à constituer un réseau d'alpages visant à refléter cette réalité complexe. Des critères de sélection des alpages ont été proposés aux acteurs engagés dans la démarche Agrifaune. Une liste d'unités pastorales a été construite, pour chaque région bioclimatique, à partir des priorités de conservation pour l'oiseau et des principaux types de pastoralisme.

Les partenaires Agrifaune ont considéré ces facteurs de sélection et les ont complétés par leur connaissance des éleveurs locaux et/ou bergers, de leur motivation vis-à-vis de l'oiseau et de leur capacité au changement.

Après 5 ans, 29 alpages ont fait l'objet d'un travail approfondi sur le tétras-lyre (Rhône-Alpes et Hautes-Alpes), avec une gestion pastorale menée ou en cours de négociation visant à concilier les deux enjeux. Pour disposer d'une représentativité spatiale le réseau Agrifaune a été complété celui des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Nationales.

N. Jean (FDC 05) : Exemple concret d'application de la méthodologie sur un alpage des Hautes-Alpes

Résumé non disponible

P. Auliac (FDC 73) : Les mesures de gestion : bilan des opérations de réhabilitation des habitats de reproduction et réponses de la végétation aux travaux

Dans le cadre du plan d'actions tétras-lyre, un bilan des travaux de réhabilitation des habitats de reproduction de l'espèce a été mené par les 3 fédérations départementales des chasseurs nord-alpines, avec l'aide technique de l'IRSTEA de Grenoble.

L'objet du travail a consisté à lister les sites ayant fait l'objet de débroussaillages, puis à réaliser des relevés floristiques sur 14 sites représentatifs des Alpes du Nord dans l'objectif d'évaluer la qualité des repousses.

Le résultat montre une bonne reprise des strates basses favorables aux poules de bruyère dans la majorité des cas de rhodoraies. Pour les aulnaies, la reprise n'est généralement pas favorable à la reproduction, en raison de l'implantation de mégaphorbiaies et de rejets d'aulnes, sauf pour une aulnaie post-pastorale pour laquelle le résultat est concluant.

La conclusion de cette étude montre des résultats nuancés qui doivent inciter les gestionnaires à bien choisir les sites sur lesquels intervenir, notamment du fait du coût élevé de ces travaux (2 500 à 6 000 euros l'hectare selon la végétation).

B. Bletton (CA SMB) : Les actions pastorales : bilan de la MAEt Tétras-lyre

4 unités pastorales ont pu bénéficier de la mesure « gestion pastorale » prenant en compte la spécificité « habitats tétras-lyre ». Ces unités pastorales ont été choisies selon des critères liés à des pratiques d'élevage différentes.

| | |
|-----------------------------------|--|
| Unités pastorales | Caractéristiques des alpages |
| vaches laitières et génisses | Alpage soumis à une forte dynamique semi-ligneuse avec landes à rhododendron Alpage disposant de deux types de surfaces herbacées : Agrostis fétuque rouge pour les vaches laitières et Nard raide + landes pour les génisses 1 quartier contractualisé MAET Tly Diagnostic habitat reproduction Tly réalisé |
| Ovin alpes internes | Alpage soumis à une dynamique semi-ligneuse avec landes à rhododendron 1 quartier avec pré bois avec mélèzes, et lande à rhododendron 1 quartier avec fétuque paniculée au bas et fétuque rouge agrostis, et nard raide sur le haut 1 quartier d'août avec landines, éboulis végétalisés et formations nivales-thermiques 2 quartiers contractualisés MAET Tly |
| vaches allaitantes alpes internes | 6 quartiers de pâturage Alpage soumis à une forte dynamique semi-ligneuse et ligneuse avec landes à rhododendron et aulnaie Alpage disposant de deux types de surfaces herbacées : Mélézin avec agrostis, et pelouse à fétuque rouge 2 quartiers contractualisés MAET Tly Diagnostic habitat reproduction Tly réalisé |
| vaches allaitantes alpes externes | 2 quartiers de pâturage Alpage soumis à une forte dynamique ligneuse avec aulnaie, landes à rhododendron et pelouse à nard raide 1 quartier contractualisé MAET Tly Diagnostic habitat reproduction Tly réalisé |

De manière générale, les mesures validées et intégrées au plan de gestion reposent sur :

- la mise en défens sur les surfaces débroussaillées ainsi que sur les surfaces codées 2.1 par le diagnostic tétras-lyre
- une pression de pâturage accrue sur certaines surfaces codées 3.1 ou 4.1 (fortes dynamiques ligneuses) par le diagnostic tétras-lyre

Les difficultés rencontrées :

- valeur alimentaire trop faible pour maintenir des animaux suffisamment longtemps sur les rhodoraies débroussaillées
- présence de grands prédateurs qui n'a pas permis la mise en place de tous les parcs de nuit

Les résultats :

L'impact sur la dynamique ligneuse des mesures validées dépend du contexte d'enfrichement de l'alpage mais aussi du type de troupeaux estivé.

| | | |
|--|--|---|
| <u>Rhodoraies:</u> - avec parcs de nuit et troupeaux d'intérêt collectif, retour à une strate herbacée en 2/3 ans | <u>Aulnaies</u> - en milieu humide et frais : retour à une végétation de type mégaphorbiaie - en milieu plus sec, : retour à une strate herbacée | <u>Mélézins avec aulnaie en sous-étage:</u> - le pâturage a permis une diminution rapide des surfaces en voie d'invasion par l'aulne vert. |
|--|--|---|

V. Augé (PN Vanoise) : L'élevage caprin pour concilier gestion pastorale et gestion des habitats de reproduction du Tétrás-lyre : l'exemple de Chapendu

L'alpage de Chapendu situé sur la commune de Pralognan-la-Vanoise est géré par S. Chevassu avec un troupeau de 90 chèvres laitières. Ce mode d'exploitation date d'une vingtaine d'années.

En 2010, une concertation a été menée entre le Parc national de la Vanoise, la Société d'Économie Alpestre de la Savoie et l'éleveur. Celle-ci a abouti à la contractualisation d'une MAET « gestion pastorale », dont l'un des objectifs prioritaires est le maintien d'un habitat favorable pour la reproduction du tétras-lyre. L'alpage est ainsi constitué d'une mosaïque de pelouses, landes à rhododendron, aulnaies vertes, connue des gardes pour être un noyau de la population de tétras-lyre de la Vallée de Chavière.

Dans ce cadre, le Parc National de la Vanoise a réalisé en 2011 le diagnostic de cet alpage pour vérifier le bien-fondé du plan de gestion élaboré en 2010. Le diagnostic apporte les résultats suivants :

- il confirme l'intérêt du site pour la reproduction du tétras-lyre : plus de la moitié de l'alpage est constitué de mailles ayant été jugées « optimales » ou « potentiellement favorables »,
- grâce à une comparaison de photos aériennes entre 1962 et 2009, il est possible de voir l'effet du troupeau sur la réouverture des secteurs colonisés par l'aulne vert ou les rhododendrons. Les chèvres consomment en effet préférentiellement les ligneux ; les aulnes verts et les bouleaux se révèlent être très sensibles à l'abrutissement et à l'écorçage. L'effet du troupeau est donc très bénéfique pour améliorer l'habitat de reproduction du tétras-lyre.
- l'éleveur a accepté de contribuer à la réouverture de secteurs encore fermés grâce à l'ouverture de layons qui vont permettre au troupeau d'exploiter de nouveaux secteurs trop fermés pour le tétras-lyre.

A. Schack (SEA 74) et P. Roche (FDC 74) : Une nécessité d'ancrer l'action au territoire : l'exemple du site de référence de la chaîne des Aravis

La convention départementale « Agrifaune » signée en décembre 2009 entre la FDC 74, la SEA 74, et l'ONCFS a permis de poursuivre notre accompagnement sur le site de référence en limite Nord de la Chaîne des Aravis (comprenant 3 alpages contigus). Après des premiers travaux de réouverture en 2004 en faveur du tétras-lyre, puis l'installation d'un « Troupeau d'Intérêt Collectif » l'année suivante afin de regagner des surfaces pastorales, le berger (Guillaume CONSTANT) s'est engagé auprès de l'ONCFS pour mener un travail assez exceptionnel en faveur de la conservation du Lagopède. Ces efforts ont d'ailleurs été récompensés en 2010 par l'obtention du Prix « Agriculture et Faune sauvage ».

Cependant, l'expérience montre la fragilité de partenariats aussi efficaces soient-ils. Outre les difficultés matérielles auxquelles il a fallu pallier (rénovation et création d'abris de berger, matériel de contention pour la mise en défens...), le départ de ce berger et les évolutions en terme de location de ces alpages (propriétaires et exploitants différents) ont mis en péril les avancées pour la préservation des habitats et espèces remarquables de ce site. La contractualisation volontaire d'une mesure agro-environnementale en 2012 par 2 alpagistes a toutefois permis de poursuivre dans le temps ces actions jusqu'en 2014, mais un accompagnement fort fut nécessaire (SEA, FDC 74, ACCA, élus locaux...).

En conclusion, l'un des éléments de réussite de tels programmes repose sur les capacités des acteurs locaux à accompagner et pérenniser les actions dans le temps sur leur territoire. Cela se traduit par la capacité de donner des moyens aux exploitants et aux partenaires techniques pour mener et accompagner des mesures qui sont évolutives dans le temps.

Cette flexibilité doit également se traduire dans les nouvelles politiques publiques afin de pouvoir poursuivre ces mesures, indispensable au maintien durable de la biodiversité des espaces d'altitude.

M. Montadert (ONCFS) : Efficacité et évaluation des mesures mises en œuvre

Une gestion favorable des habitats est classiquement considérée comme la mesure-clé d'une politique de conservation. Le tétras-lyre ne fait pas exception puisque depuis près de 30 ans, des actions de gestion sont mises en place dans divers sites alpins. Ces opérations visent à contenir la végétation ligneuse qui referme les habitats, notamment ceux utilisés en période de reproduction.

Mais, au regard des difficultés techniques de ces actions et du coût élevé de leur mise en œuvre (coupes ou girobroyage, gestion pastorale), il paraît intéressant de présenter ici un bilan de l'efficacité de ces mesures. Pour l'essentiel, les quelques études conduites ces 15 dernières années pour évaluer cet impact, montrent que du point de vue de la végétation, la réussite dépend avant tout de la nature de la végétation traitée.

L'élimination en mosaïque des rhododendrons est à la fois plus durable et permet d'obtenir une végétation plus favorable aux nichées que les tentatives de contrôle de l'aulne vert qui n'ont que rarement donné satisfaction du fait de l'importance des rejets et de la végétation nitrophile défavorable qui s'implante dans les zones coupées.

Du point de vue de la réponse du tétras-lyre, l'évaluation de la réussite des actions est difficile car les zones traitées sont généralement de trop petites tailles pour mesurer une réponse de la population locale. Cependant, deux études ont tenté d'évaluer cette réponse en comparant la densité des poules et des nichées entre zones traitées et témoins ou, sur un même site, avant et après traitement. Ces études suggèrent effectivement que l'abondance des poules et/ou la reproduction du tétras-lyre pourrait être améliorées par ces mesures de gestion.

Deux interrogations importantes demeurent cependant :

- à l'échelle des Alpes et notamment là où le statut du tétras-lyre est le plus précaire, ces actions représentent-elles la solution susceptible d'enrayer le déclin constaté ?
- ces actions sont-elles adaptées à tous les contextes écologiques que rencontre le tétras-lyre dans les Alpes ?

E. Lauer (FDC 38) : La création d'une dynamique territoriale : le cas de Belledonne

Le programme Agrifaune « tétras-lyre et pastoralisme » en Isère a été lancé en 2008. Sa spécificité réside dans sa localisation spatiale, le massif de Belledonne mais aussi dans ses principes de fonctionnement :

- un binôme d'animateurs de la Fédération des alpages et de la Fédération des chasseurs
- une action technique placée sous la gouvernance du territoire Belledonne
- de véritables actions de gestion au sein des alpages « Agrifaune » basées sur des expertises scientifiques partagées et des complémentarités financières
- des opérations de valorisation des savoirs locaux et des initiatives engagées dans ce programme
- une évaluation chemin faisant tout au long des 6 ans avec des réajustements réguliers
- une ouverture aux autres acteurs du territoire.

Le réseau d'alpages s'est étoffé pendant ces 6 ans avec l'élargissement du territoire d'Espace Belledonne, avec l'adhésion de la Savoie puis des communes du versant oriental de la chaîne de Belledonne (Allemond, Vaujany).

17 alpages ont fait l'objet de diagnostics partagés, 14 ont bénéficié de travaux de débroussaillage financés par les collectivités locales et territoriales, les chasseurs et les éleveurs. 4 groupements pastoraux ont engagé de nouvelles conduites de troupeaux suite à ces actions.

Les acteurs du tourisme hivernal (domaines skiables des 7 Laux, de Chamrousse et du Collet d'Allevard) ont également été impliqués au côté des chasseurs et des alpagistes.

L'ampleur de ce programme n'a été possible que par la complémentarité des aides financières (ONCFS, LEADER Belledonne, Conseil Général, Conseil Régional, communes de Belledonne, FAI, FDC38, fonds propres des chasseurs et des éleveurs locaux).

Discussion

Question P. Auliac (FDC 73) : il rappelle qu'au niveau du suivi de la végétation, tous les suivis possibles ont été réalisés. On sait donc comment celle-ci réagit sur les différents faciès. Il manque surtout des protocoles sur le suivi de l'entomofaune et la réponse de l'oiseau.

Réponse M. Montadert (ONCFS): dans l'évaluation des gestions, il n'y a pas eu d'études de l'entretien (Faut-il entretenir ? Que faut-il faire après les travaux ? Quel pâturage dans quel contexte ?...).

Réponse F. Omnès (ONCFS) : il faudrait également évaluer la ressource fourragère (l'ouverture permet d'augmenter la surface pastorale).

Réponse B. Bletton (CA SMB) : indique qu'il y a eu une étude de l'INRA sur les maquis séchants mais il n'y a pas de recul sur les secteurs alpins, dû à un manque de moyens permettant sa réalisation

PARTIE 3 : Quels leviers pour pérenniser les habitats du Tétrasyre ?

Table ronde

Animée par **A. Bernard-Laurent (ONCFS)** avec notamment **B. Caraguel (FAI)**, **L. Fermont-Varnet (DDT 73)**, **C. Laboret (CA SMB)**, **B. Michon (Espace Belledonne)** et **F. Omnès (ONCFS)**

A Bernard-Laurent note que les mondes agricoles et cynégétiques se rapprochent, avec des actions qui fonctionnent, mais comment les faire perdurer ?

Elle propose de faire fonctionner la table ronde autour de plusieurs axes.

Quel soutien financier les gestionnaires peuvent-ils mobiliser pour restaurer les habitats de reproduction du Tétrasyre ? :

L. Fermont-Varnet (DDT 73) : Pour 2014-2020, une partie des fonds de la PAC portera sur les aspects environnementaux avec des MAEc portées **par un projet de territoire** (auparavant les exploitants souscrivaient des engagements unitaires sur la base d'un programme d'actions). La gestion des fonds se fera par la Région. Les opérateurs locaux intéressés peuvent déposer les projets auprès de la DDT, puis une sélection sera réalisée au niveau régional. Une liste d'actions est possible avec les MAEc (Herb09 ou investissement 10.1 ou animation ...). Dans le PDRH, il existe également une définition de zones d'actions prioritaires au niveau régional sur lesquels seront déposés les PAEc : une zone sur la biodiversité (SRCE, N2000), une zone eau (SDAGE), une zone systèmes herbacés et pastoraux (pelouses sèches). L. Fermont-Varnet rappelle aussi l'existence de la convention CIMA (Convention Interrégionale du massif des Alpes): elle permet le financement de programmes de recherche en lien avec une logique de travaux à l'échelle de l'arc alpin, via un axe de travail sur les aspects agro pastoraux et la biodiversité.

C. Laboret (CA SMB) : Il rappelle que la collectivité va devoir s'engager financièrement sur un territoire pour les agriculteurs. Il ne sera pas possible de financer en parallèle l'animation pour monter le dossier car les délais pour le dépôt des dossiers sont trop courts. Donc seuls les territoires qui connaissent bien leurs enjeux pourront partir sur ces mesures cette année.

B. Caraguel (FAI) : Si l'enjeu Tétrasyre est important, il faut le faire apparaître dans le diagnostic de territoire. Mais le délai de dépôt des dossiers pour les Maec est fixé au 15 octobre. Tous les dossiers ne pourront pas être retenus. Il liste les différents outils existants pour aider les éleveurs: PAEc (mais les moyens seront surtout des mesures système qui permettront le fonctionnement quotidien des exploitations), PPT (en réécriture, avec des moyens pour les travaux d'investissement et les études complémentaires), Leader (pour les aspects expérimentaux). De façon générale, il faut coller au mieux aux réalités du territoire. Il est clair qu'il y a besoin de moyens pour l'évaluation de la réponse du Tétrasyre.

B. Michon (*Espace Belledonne*) : L'exemple du territoire de Belledonne montre une dynamique avec tous les acteurs du territoire, partant de la volonté des élus d'avoir un lieu d'échange. L'enjeu est de construire une gestion environnementale avec l'intégration de la biodiversité. Ce sont donc les acteurs du territoire qui portent la gestion de la biodiversité. La Région est en attente de projets. Les actions d'investissement doivent être pérennisées, par exemple, en intégrant Agrifaune à un projet de territoire.

F. Omnès (*ONCFS*) : note le besoin de porter à connaissance sur les zones à enjeux (inventaire des zones pastorales menacées, gérées de façon intensives ...) pour les croiser avec les PAEc afin d'identifier les zones pour lesquelles la PAC ne pourra pas apporter de réponse. Les projets « Innovation et partenariat » du Ministère de l'agriculture vont se développer, ce qui peut également constituer une solution pour l'évaluation et la connaissance. L'ONCFS poursuivra quant à lui son soutien aux programmes Agrifaune à court terme.

B. Caraguel (*FAI*) : Fait le parallèle avec un autre programme mené avec le CEN Rhône-Alpes sur les zones humides. Le bilan fait ressortir que la 1^{ère} année du partenariat est généralement peu productive (langage, bases de données... non partagés). L'expérience de la démarche Agrifaune permet quasiment en instantané d'être opérationnel dans le partenariat. Il note qu'il faudrait être en capacité de produire une cartographie des enjeux pour être réactif lors des appels à projets, ce qui est rarement le cas.

P. Roche (*FDC 74*) : On pouvait penser que l'expérience Agrifaune allait être portée au niveau national pour influencer sur les politiques. Il demande ce qu'il en est.

F. Omnès (*ONCFS*) : Malheureusement l'ONCFS n'est pas sollicité par les ministères de tutelle lors de l'élaboration des politiques. La FNSEA au sein du projet Agrifaune n'a pas pris de risques politiques pour éviter de générer des conflits. Depuis 6 mois, un élu FNSEA fait partie du comité de pilotage du programme Agrifaune ce qui devrait permettre de faire remonter les informations, et donc d'avoir un meilleur retour dans les 2 prochaines années. L'encouragement des bonnes pratiques est peu pris en compte dans la PAC car elles sont difficiles à contrôler. Lors de réunions de pilotage annuelles, il propose de faire remonter les attentes au niveau national pour réaliser des contributions collectives aux pouvoirs publics.

La connaissance :

A. Bernard-Laurent (*ONCFS*) : Il existe peu de travaux sur l'évaluation des mesures. On rencontre des difficultés à mobiliser les universitaires sur ces sujets car il n'y a pas forcément de publication à la clé (besoin d'évaluer plusieurs aspects simultanément). Il y a un réel besoin de sensibiliser les universitaires par les gestionnaires. Est-il envisageable d'intégrer les alpages sentinelles dans le cadre de ce programme ?

B. Caraguel (*FAI*) : l'objectif du réseau Alpages sentinelles est de faire contribuer les acteurs territoriaux : par exemple les services scientifiques des Parcs nationaux avec les acteurs pastoraux. Il s'agit plus d'un réseau animé par un territoire avec une structure de recherche (Irstea). Le Tétrasyre pourrait être proposé comme enjeu de quelques uns des alpages sentinelles.

E. Lauer (*FDC 38*) : Note que le recueil des informations sur les alpages sentinelles n'intègre pas le Tétrasyre.

F. Omnès (*ONCFS*) : Indique que le programme Agrifaune pourrait soutenir ce recueil d'informations avec l'Irstea.

B. Michon (*Espace Belledonne*) : Le territoire peut recentrer et porter l'ensemble de ce travail de connaissance avec l'ensemble des partenaires. L'idée serait de créer une synergie entre le national et le territoire.

P. Roche (*FDC 74*) : En 2000, les FDC ont participé aux CTE en demandant aux personnes formées de faire remonter aux collectivités la démarche et obtenir des soutiens financiers. Existe-t-il maintenant un meilleur relationnel pour porter les projets ?

C. Laboret (CA SMB) : La chambre d'agriculture a contacté des collectivités pour le portage des PAEc en attendant que les territoires soient prêts.

Les troupeaux : A Bernard-Laurent pose la question de la mixité des troupeaux au vu de l'expérience réussie présentée par le Parc national de la Vanoise.

B. Caraguel (FAI) : Cette mixité est à préserver quand elle est en place (compétence, animaux...). Cependant, il est difficile de l'instaurer au sein d'un alpage car elle s'avère très fastidieuse (multiplication des aspects sanitaires, conduite des troupeaux, connaissance des différentes spécificités des animaux...). La mixité peut également se réaliser au sein d'une même race (viande, lait). C'est un avantage quand elle existe mais il ne faut pas la rendre « artificielle ».

C. Laboret (CA SMB) : Dans le massif des Bauges, traditionnellement, l'élevage mixte bovin et caprin était plutôt courant, avec la gestion d'un petit troupeau de chèvres. Dans la plupart des cas, avec l'évolution des pratiques, l'exploitant ne peut plus répondre aux nouvelles charges de travail, sauf si l'exploitant décide de remettre du personnel en place pour la gestion d'un troupeau caprin.

Procédure ERC : A Bernard-Laurent pose la question de l'apport possible de la procédure « Eviter réduire compenser » pour gérer les habitats du Tétrasyre (notamment avec les mesures compensatoires des projets des stations de ski).

L. Fermond-Varnet (DDT 73) : Cette procédure permet d'avoir des moyens financiers importants. Sur le projet Lyon-Turin, l'intégration des actions en cours menées par les acteurs locaux est prévue, avec une prise en charge financière possible par le pétitionnaire.

B. Caraguel (FAI) : La question d'opposer des contraintes à un acteur économique est compliquée. Mais il y a une opportunité de créer des synergies : l'ouverture de pistes permet de regagner de l'habitat pour le Tétrasyre mais aussi d'augmenter le patrimoine fourrager. Il faut cependant faire attention que la responsabilité de recréer des milieux pour le Tétrasyre ne repose pas que sur les éleveurs. Par exemple, sur Combe Madame, l'intégration d'EDF avec une stratégie de compensation va permettre aux éleveurs de bénéficier d'aides pour maintenir les alpages.

B. Michon (Espace Belledonne) : Le projet de Combe Madame va permettre d'avoir des retombées sur le territoire. Mais il faut faire attention que les mesures compensatoires ne compromettent pas la faisabilité du projet économique.

B. Caraguel (FAI) : Il faut faire attention à ce que les éleveurs ne perdent pas des terrains à cause de compensations surfaciques (phénomène de la double peine !). On doit être dans une démarche gagnant/gagnant.

K. Pinte (EDF) : Il fait un zoom sur le projet Combe Madame (2012-2020) qui va permettre de restaurer l'alpage en prenant en compte, entre autre, l'enjeu Tétrasyre.

PARTIE 4 : BILAN GENERAL du Programme Agrifaune

J.-L. Blanc (DIR AMC - ONCFS) remercie la FDC 73 et la CDA SMB pour leur appui à la bonne organisation de la journée ainsi que les intervenants pour la qualité des présentations. Il retient les éléments suivants :

Le programme Agrifaune a permis :

- de mettre tous les acteurs autour de la même table pour arriver à concilier tous les enjeux et proposer un plan de gestion global

- de mieux caractériser l'habitat de reproduction du Tétrasyre : 56700 ha diagnostiqués sur les Alpes du Nord et 11112 ha sur les Alpes du sud depuis 2009, soit 240 unités pastorales
- de mettre en place des mesures de gestion sur plus de 60 UP et des travaux de réouverture sur 355 ha
- de redynamiser les actions : travaux de réhabilitation...
- de créer une dynamique en mobilisant tous les acteurs des espaces pastoraux
- d'étendre la démarche à d'autres alpages (dans les espaces protégés notamment)
- tout ce travail répond bien à la vocation d'Agrifaune : initié des programmes techniques avec les acteurs de terrain qui doit permettre aux acteurs de se l'approprier pour poursuivre de façon autonome à préserver durablement la petite faune de montagne.

Des éléments positifs qui ressortent des présentations et des échanges :

- une construction de bases communes entre les milieux cynégétiques et pastoraux avec un binôme fonctionnel
- la création d'outils partagés, standardisés un réel constat de terrain pour cibler les enjeux
- une diversification des mesures proposées aux éleveurs : mise en défens, passage de troupeaux, pression pastorale accrue, parcs de nuit ou TIC
- la complémentarité des troupeaux (vache, mouton et chèvre) à retrouver lorsque cela est faisable et l'intérêt des chèvres pour la lutte contre les ligneux (fonctionne dans les Cévennes)

Mais il reste encore du travail :

- des contextes pastoraux évolutifs : il faut être souple par rapport au cahier des charges proposé aux éleveurs (sur les dates par exemple), mais aussi par rapport au contrôle réalisé par l'Etat,
- un besoin d'une réelle motivation des éleveurs de s'impliquer dans la mise en place des mesures pour que cela fonctionne
- un besoin de soutien financier (pour les investissements non pris en compte par les MAE, ...) : il faut utiliser tous les moyens existants (PAEc, Leader, PPT, N2000, politique ENS...)
- un besoin d'outils pour évaluer les résultats (mesure de la réponse des milieux, de l'entomofaune, de la fréquentation des tétras-lyres...) pour répondre aux exigences des financeurs
- des résultats visibles seulement à moyen et long terme (délais de réponse de plusieurs années pour apprécier l'effet des mesures sur le Tétrasyre)

En conclusion, comme l'a dit M. Montadert précédemment, « si chacun fait un petit peu, au final on apportera beaucoup à la cause du Tétrasyre et de la petite faune de montagne en général ».

JL Blanc rappelle que l'ONCFS est très satisfait de ce partenariat et continuera son engagement financier pour ce programme Agrifaune.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les participants à ce colloque ainsi que l'ensemble des acteurs de l'Agrifaune pour leur participation et leur motivation. Cette rencontre démontre le fort investissement des partenaires.

Merci aux intervenants pour leurs exposés des actions phares de ce programme et leur contribution au bon déroulement de cette journée dans la bonne humeur.

Merci à François Omnès pour sa contribution comme intervenant et "animateur de séance" lors de la journée du 18 septembre.

Merci à Ariane Bernard-Laurent pour avoir animé avec brio la table ronde du 18 septembre.

CONTACTS

ONCFS - DIR Alpes-Méditerranée-Corse :

Isabelle LOSINGER
Ingénieure Cellule technique Rhône-Alpes
ZI Mayencin - 5, allée de Bethléem - 38610 Gières
Tél : 04 76 59 32 06 / 06 26 19 31 08
Email : isabelle.losinger@oncfs.gouv.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie :

Philippe AULIAC
Technicien Cynégétique
Allée du petit bois - 14, parc de l'étalope BASSENS - 73025 CHAMBERY CEDEX
Tel : 04 79 60 72 03 / 06 88 31 87 42
Email : p.auliac@chasseursdesavoie.com

CDA SMB :

Bruno BLETTON
Responsable Mission Forêt - Chargé de Mission Environnement
Tel : 04 79 33 92 60 / 06 50 19 14 58
Fax : 04.79.33.92.53
Email : bruno.bletton@savoie.chambagri.fr